Comment se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière ?

Précision de date Mercredi 29 mai 2024 Catégorie Vie de l'assemblée Date de publication Publiée le 29/05/2024 Saisine liée:

Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière

Formation de travail liée :

Commission Territoires, agriculture et alimentation

Sous-titre

Revoir l'intégralité de la séance

Chapeau

Tourisme, hôtellerie-restauration, animation socioculturelle et sportive, agriculture... De nombreuses activités nécessitent une main d'œuvre importante sur certaines périodes de l'année pour une courte durée. Le recrutement de travailleurs est indispensable pour l'économie des territoires qui dépendent d'activités saisonnières. De fortes disparités traversent ces territoires, qui possèdent chacun leurs singularités.

Corps

Sur la question du logement dans les territoires des travailleurs saisonniers, le CESE a présenté en séance plénière son projet d'avis. Les préconisations sont présentées par Catherine Lion (Groupe Agriculture), au nom de la commission Territoires, agriculture et alimentation. Mme Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, est intervienue lors de la séance plénière.

Le logement, un facteur déterminant pour attirer des travailleurs saisonniers

Le recrutement de salariés saisonniers en nombre suffisant et avec les compétences requises est de plus en plus difficile. Cette difficulté de recrutement est multifactorielle. Parmi les difficultés recensées : manque d'attractivité du métier lié à certaines conditions de travail souvent difficiles, niveau de rémunération parfois faible, mais aussi la difficulté à trouver un logement qui apparaît comme un obstacle majeur. En effet, offrir des solutions de logement satisfaisantes est déterminant pour recruter des saisonniers et donc pour assurer la pérennité d'une activité économique, essentielle dans les territoires concernés.

? Le travail saisonnier peut revêtir différents types de contrats. Selon le ministère du Travail, il se caractérise par des tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à peu près aux mêmes périodes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,) ou des modes de vie collectifs (tourisme...). Cette variation d'activité doit être indépendante de la volonté de l'employeur.

Traiter la question du logement des salariés saisonniers implique d'abord de connaître leurs besoins quantitatifs et qualitatifs, et donc de savoir combien et qui ils sont. Selon l'Insee, l'emploi saisonnier, destiné à répondre à un accroissement local et temporaire de l'activité économique, a représenté plus de 4 millions de postes en 2017.Ce type d'emploi occupe 2,5 millions de personnes, ce qui signifie que chaque saisonnier a en moyenne près de deux contrats par an. 15 % d'entre eux, c'est-à-dire environ 375 000 personnes, travaillent en dehors de leur région de résidence.

Ces données statistiques, recueillies et traitées par l'Insee, permettent d'avoir une vision globale quant à la situation de l'emploi saisonnier en 2017. Toutefois, il s'agit d'une étude ponctuelle et il s'avère a priori impossible de disposer de tels éléments au fil du temps afin de pouvoir suivre les évolutions au niveau national. De nombreuses données existent, notamment via des études sectorielles et régionales, mais elles sont insuffisamment agrégées et diffusées.

Accompagner les initiatives existantes dans les territoires

Dans son projet d'avis, le CESE s'est intéressé à deux sortes d'espaces <u>caractérisés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans sa récente typologie, basée sur des critères démographiques, économiques et géographiques</u>:

- les **ruralités productives**, dont les habitants actifs sont majoritairement des ouvriers ou des travailleurs du secteur agricole ;
- les **ruralités touristiques** qui sont éloignées des pôles d'emplois et présentent, hors activités saisonnières, une faible densité de population permanente.

Pour le CESE les spécificités locales appellent des solutions adaptées à chaque contexte. Des initiatives innovantes existent au sein des différents territoires, c'est pourquoi la <u>commission Territoires</u>, <u>agriculture et alimentation</u> a souhaité les identifier.

Pour recenser des exemples des solutions de logements, une <u>plateforme participative</u> a été lancée permettant de recueillir les facteurs de succès et les difficultés rencontrées.

En parallèle, la commission Territoires, agriculture et alimentation s'est également déplacée sur le terrain, à Rennes, pour s'inspirer des initiatives déployées à l'échelle locale et mesurer l'importance des différents freins existants.

Voir le reportage

Plusieurs Conseils économique, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) ont également contribué à l'avis pour apporter un éclairage territorial, indispensable sur le sujet du logement des travailleurs saisonniers ou

en mobilité.

? Dans sa note contributive au présent avis, le <u>CESER Nouvelle-Aquitaine</u> indique que **44% des saisonniers agricoles ne travaillent pas dans leur bassin de résidence**. Il ajoute que pour ceux-ci, le problème de l'accès au logement est quasi insurmontable en raison d'une part de la rareté de l'offre locative et du coût, et d'autre part des très faibles revenu.

Découvrez les préconisations en séance plénière

Le projet d'avis est présenté par <u>Catherine Lion</u> (<u>Groupe Agriculture</u>), au nom de la <u>commission Territoires</u>, agriculture et alimentation, lors de la <u>séance plénière du mercredi 29 mai 2024</u>.

Mme <u>Dominique Faure</u>, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, est intervienue lors de la séance plénière.

Une **table ronde** s'est tenue pour témoigner d'actions mises en œuvre dans différents territoires et secteurs d'activités avec :

- Mme <u>Muriel Abadie</u>, Vice-présidente de la région Occitanie en charge du Tourisme durable, des loisirs et du thermalisme, maire de Pujaudran (Gers)
- Mme Sabine Ferrand, restauratrice, représentante du CESER Centre-Val de Loire
- M. <u>Olivier Mugnier</u>, Délégué général de la <u>Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs</u>, ancien membre du CESE

En savoir plus sur le projet d'avis

Tags:

- logement
- travailleurs
- tourisme
- profession du tourisme

© - copyright CESE - Juin 2024